

Le 20 octobre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant RC Porcs inc. – lots 223P et 224P concession
Saint-Patrice Nord-Ouest à Saint-Lambert-de-Lauzon**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 octobre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. certificat d'autorisation daté du 16 septembre 1999, 3 pages;
2. certificat d'autorisation daté du 7 novembre 2001, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214



Sainte-Marie, le 16 septembre 1999

CERTIFICAT D'AUTORISATION

RC Porcs inc.
1395, rue du Pont
Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec)
G0S 2W0

N/Réf. : 7710-12-01-10193-01
120000874

Objet : Certificat d'autorisation pour une installation d'élevage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 24 mai 1999, reçue le 26 mai 1999 et complétée le 10 septembre 1999, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction et exploitation d'une installation d'élevage abritant 1200 porcs (20-107 kg) avec construction et utilisation d'un ouvrage d'entreposage du lisier en sol sur les lots 223 partie et 224 partie concession Saint-Patrice Nord-Ouest du cadastre de la paroisse de Saint-Lambert, de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (M), dans la Municipalité régionale de comté de Les Chutes-de-la-Chaudière.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Acte de demande de certificat d'autorisation, signé par Régis Cadorette, le 24 mai 1999;
- Information agronomique, signée par Régis Cadorette, le 24 mai 1999 et par Juliette Ferland, ingénieure et agronome, le 18 mai 1999;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01-10193-01
120000874

Le 16 septembre 1999

- Carte cadastrale et plan de localisation numéro 98-52, signés et scellés par 23 / 24 le 18 mai 1999;
- Plans et devis numéro 98-52, signés et scellés par 23 / 24 le 18 mai 1999 et révisés le 6 août 1999;
- Plans et devis de plancher, signés et scellés par 23 / 24 les 9 et 25 août 1999;
- Grille de distances relatives au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, signée et scellée par 23 / 24 le 18 mai 1999 et révisée le 6 août 1999;
- Grille de distances relatives aux exigences de la directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, signée et scellée par 23 / 24 le 18 mai 1999;
- Confirmation relative aux normes, signée et scellée par 23 / 24 le 18 mai 1999;
- Attestation de conformité à la réglementation municipale de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, signée par Magdalen Blanchet, secrétaire-trésorière, le 25 mai 1999;
- Carte cadastrale localisant le projet, signée par 23 / 24 le 18 mai 1999;
- Promesse d'achat des lots n^{os} 28 partie, 29 partie et 30 partie dans la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, signée par Raymond Cadorette au nom de Les Élevages R. Cadorette inc., vendeur et par Régis Cadorette au nom de RC Porcs inc., acheteur le 12 mai 1999;
- Lettre d'information, signée par Régis Cadorette le 7 septembre 1999.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7710-12-01-10193-01
120000874

Le 16 septembre 1999

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

AB/RB/

Angèle Bilodeau
par Angèle Bilodeau
pour Pierre-Hugues Boisvenu
Directeur régional
de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 7 novembre 2001

CERTIFICAT D'AUTORISATION

R.C. Porcs inc.
1395, rue du Pont
Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0

N/Réf. : 7710-12-01-10193-03
120008577

Objet : Certificat d'autorisation pour une installation d'élevage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 janvier 2001, reçue le 23 janvier 2001 et complétée le 31 octobre 2001, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction et exploitation d'une installation d'élevage abritant 1200 porcs (20-107 kg) et d'un ouvrage d'entreposage, sur le lot 223 partie, concession Saint-Patrice Nord-Ouest du cadastre de la paroisse de Saint-Lambert, de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (P), dans la Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, signée par Régis Cadorette, le 16 janvier 2001;
- information agronomique, signée par Régis Cadorette, agronome, le 16 janvier 2001;
- carte cadastrale et plan de localisation numéro F-11773, signés et scellés par 23 / 24, le 17 janvier 2001;
- rapport d'ingénieur, plans et devis numéro F-11773, signés et scellés par 23 / 24, le 17 janvier 2001;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01-10193-03
120008577

Le 7 novembre 2001

- plans de plancher numéro B-11021, signés et scellés par
23 / 24, le 17 janvier 2001;
- plans d'une toiture Envirodom, signés et scellés par 23 / 24
le 2 octobre 2001;
- grille de distances relatives au Règlement sur la réduction de la
pollution d'origine agricole, signée et scellée par 23 / 24
le 17 janvier 2001;
- grilles de distances relatives aux exigences de la Directive
relative à la détermination des distances séparatrices relatives à
la gestion des odeurs en milieu agricole, signées et scellées par
23 / 24 le 17 janvier 2001;
- confirmation relative au mandat et aux normes, signée et scellée
par 23 / 24 le 18 janvier 2001;
- confirmation relative au mandat et aux normes, signée et scellée
par 23 / 24 le 11 octobre 2001;
- attestation de conformité à la réglementation municipale de la
municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, signée par Magdalen
Blanchet, secrétaire-trésorière, le 17 janvier 2001;
- attestation de conformité à la réglementation municipale de la
municipalité de Saint-Isidore, signée par Angèle Brochu,
secrétaire-trésorière adjointe, le 16 octobre 2001.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



BvO/CB/lb

Bob van Oyen
Directeur régional
de la Chaudière-Appalaches